



07
MAI
2020

**CORONAVIRUS N° 16
J-4 AVANT REPRISE**

DDL COTE D'AZUR



ASCT

Pour la première prise de service des agents n'ayant pas travaillé depuis minimum 15 jours , nous avons fait acter pour la reprise des ASCT (agents CBN inclus) un chronogramme de reprise.

la reprise **POUVANT ÊTRE** anxiogène pour une grande partie des agents

pour la CFDT la première Prise de Service est faite pour une remise à niveau prise d'informations exclusivement

Il est convenu ce qui suit :



J'ARRIVE
EN GARE

JE SUIS LE
MARQUAGE AU
SOL

JE PASSE PAR LES WC ME
LAVER LES MAINS

JE RENTRE EN SALLE DE RAPPORT

JE LIS L'AFFICHAGE COVID¹⁹

RENCONTRE ENCADRANT DANS LE BUREAU RET

L'ENCADRANT M'INFORME SUR LES RISQUES ET
MESURES DE PREVENTION MISES A MA DISPOSITION

IL M'ENTRETIENT SUR LA SECURITE FERROVIAIRE SELON
MA SITUATION DANS IC@RE

IL ME MONTRE ET M'EXPLIQUE L'USAGE DES EQUIPEMENTS DISTRIBUÉS
(MASQUES, GEL HYDROALCOOLIQUE, WIZZBALL ETC..)

IL M'INFORME DES NOUVEAUTÉS COMMERCIALES ET AUTRES
(COSMO, PARCOURS NRC, SMARTPHONE..)

JE METS MES DOCUMENTS A JOUR

JE N'ASSURE AUCUN TRAIN CE JOUR LA

- ▶ Pour l'agent en garde enfant, jusqu'au 31 mai, celui-ci est placé en activité partielle (chômage) pas de changement de rémunération.

Pour la suite la SNCF se cache encore derrière le gouvernement

- ▶ Pour l'agent en vulnérabilité médicale, jusqu'au 31 mai, l'agent est placé en activité partielle (chômage) pas de changement de rémunération.
- ▶ Les missions à bord restent en priorité : l'application des règles de distanciation physique. Le contrôle ne sera absolument pas la priorité des ASCT
- ▶ Chaque agent sera doté de masques à sa PS et d'un kit pandémie (avec masque si voyageur malade)

LA CFDT DEMANDE LA DOTATION NECESSAIRE A LA DECADE

- ▶ Pour le trajet domicile travail, une indemnité de 30^e sera versée à chacun pour s'équiper de masques personnels.
- ▶ En cas de prise en charge par le SAMU d'un voyageur potentiellement à risque, si l'ASCT a eu des doutes sur sa protection, celui-ci demande à être relevé de ses fonctions

MODIFICATION APPORTÉE PAR LA CFDT, INITIALEMENT L'ASCT CONTINUAIT SON SERVICE AVEC LES RISQUES ENCOURUS

- ▶ Pour les agents ayant une VMAS arrivée à expiration durant le confinement, l'agent a jusqu'au mois d'août pour la repasser. Son habilitation est maintenue.
- ▶ Pour l'instant, le travail en brigade à bord s'avère impossible, les distanciations physiques ne peuvent être respectées.
- ▶ RHR : Actuellement seuls les RHR Les Arcs, Toulon, Marseille, Breil sont possibles, si les normes sanitaires sont conformes.

LA CFDT OBTIENT POUR LES AGENTS EN RHR DES PLATEAUX REPAS POUR PALLIER A L'ABSENCE DE RESTAURATION

- ▶ Les binômes seront redéployés en grande partie sur le littoral.
- ▶ L'ensemble des ASCT disponibles sera affectés sur les trains du PTA.

LA CFDT DEMANDE LE PAIEMENT DE L'INDEMNITE DE RESERVE POUR TOUS ET LE MAINTIEN DES GRILLES DE REPOS D'AVANT COVID



VOS CONTACTS CFDT

| | | |
|------------------------|-----------------------|---|
| PITZINI SAMIA | 07.83.23.92.06 | <u>samia0378@gmail.com</u> |
| DANIEL HOUNSA | 06 16 77 28 63 | <u>Daniel.hounsa@sncf.fr</u> |
| GORISSE PASCAL | 06 20 56 15 15 | <u>Pascal.gorisse@sncf.fr</u> |
| POCHOLLE CECILE | 06 34 58 16 70 | <u>Cecile.pocholle@sncf.fr</u> |
| SORIANO JULIEN | 06 37 93 24 71 | <u>julien8801@hotmail.fr</u> |
| BENOIT RIONDY | 06 26 40 31 93 | <u>uprcfdtcheminotspaca@gmail.com</u> |
| SACHA POTTER | 06 98 12 68 01 | <u>Sacha.potter@sncf.fr</u> |